



Françoise Roche
Secrétaire générale

5, rue Clisson 75013 PARIS 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr/gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.com

Communiqué

Veille de rentrée universitaire

Pour la première fois, le SNCA e.i.L. Convergence a été reçu par le Cabinet de Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. De cette rencontre se dégage un premier point : le ministère comme le SNCA e.i.L. Convergence ont une vision partagée de l'état des lieux.

- L'Université française souffre d'une inadéquation de l'orientation post bac qui entraîne pour beaucoup trop de jeunes la désillusion dès les premières semaines, les difficultés d'une réorientation et l'échec à l'issue de la première année des études supérieures.
- L'insuffisance numérique des filières courtes et, pour celles qui existent, leur appropriation excessive par des étudiants pour lesquels elles n'avaient pas été prévues à l'origine.
- La situation matérielle et sociale des étudiants est souvent très dégradée ce qui ne permet pas de bonnes conditions de poursuite d'études.

Le second point qui est manifeste, c'est que la politique suivie dans le cadre de la réforme de l'Université n'entraîne pas la même convergence des points de vue du ministère et du SNCA e.i.L. Convergence ! En effet, ce qui est présenté comme une véritable politique de réorganisation de l'Université, apparaît le plus souvent comme un poudrage de « mesurètes » destiné à masquer un véritable dévoiement, pour ne pas dire une entreprise de subversion, de l'Université à la Française.

La réforme se fait au nom de la modélisation proposée par l'Union Européenne dont plus personne ne peut nier qu'elle est dominée par l'idéologie libérale. Or cette modélisation qui entraîne une mise en conformité avec les systèmes anglo-saxons dévalue l'institution universitaire française. Naguère, un détenteur de la licence, prolongée par une maîtrise, avait avec un bac + 4 l'équivalent d'un bac + 5 obtenu dans un autre pays. Avec le *master* à bac + 5, il y a, pour les diplômés français, alignement par le bas des grades universitaires français sur ceux du reste de l'Union Européenne. Cette politique du moins disant est une politique de recul qui nuit au bon renom de l'Université française dans le monde

La loi définit que l'objectif de l'Université, service public, est l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants qu'elle forme*. Il y a loin du principe aux réalités. De même que beaucoup trop d'étudiants arrivant à l'Université ne disposent pas des méthodes et des savoirs de base pour profiter au mieux de leur passage par l'enseignement supérieur, de

même l'Université ne dispose pas des outils et des procédures lui permettant de faciliter l'insertion professionnelle attendue. L'affichage de la loi ne peut compenser l'absence dans les faits d'une véritable politique d'insertion professionnelle et, partant, sociale.

Sans doute est-ce pour cela que les universités sont habilitées à délivrer, à côté des diplômes nationaux, des diplômes universitaires, particuliers, en fonction des demandes du bassin d'emploi qui les entoure. Cela fait furieusement penser à ces lits d'hôpitaux que certains grands patrons réservent à leur clientèle privée pour la faire bénéficier des hautes qualifications et des compétences indéniables d'un personnel hospitalier appointé par l'Etat ... La privatisation larvée de l'Université se fait sous le couvert de son autonomie ; ce qui n'en signifie pas moins que l'intérêt général qui légitime les institutions de la République est fortement récusé par de telles pratiques. Reste que le lien entre l'Université et l'entreprise n'est pas à rejeter tant que le pilotage et les objectifs sont fixés par l'Université et que l'étudiant bénéficie de garanties.

A la veille de la rentrée du monde universitaire qui l'an passé a été longuement et profondément agité, le SNCA e.i.L. Convergence s'interroge sur la pertinence des réponses que le gouvernement apporte car elles cachent mal son incapacité à envisager l'avenir de la jeunesse sous la bannière de la justice sociale : **comme le lycée, l'Université est en déficit de République.**

Pour terminer sur une note qui ne soit ni de critique, ni de réserve, le SNCA e.i.L. Convergence a posé la question du statut des élèves de BTS. La réponse a été claire et sans appel : l'élève de BTS, tout comme l'élève d'une grande école, est un étudiant qui relève de l'Université, même si ses études supérieures ne se déroulent pas dans des locaux universitaires.

Paris, le 25 septembre 2009

* *Code de l'Éducation*, article L.123-3 (cf LégiFrance)